

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Mars 2022

L' an 2022 et le 28 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de MOREAU Philippe Maire

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, SIRE Fabienne, TARAUD Léone, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, JOLLY Jean-François, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : DEVAUD Fabrice à Mme CHARLOS Sonia, DOUILLARD Yoann à Mme MOREAU Marie-Jeanne, GUILBAUD Sébastien à M. BESSONNET Bernard

Absent(s) : M. DOCQUIER Alain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 23

Date de la convocation : 22/03/2022

Date d'affichage : 22/03/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne le : 31/03/2022

et publication ou notification du : 31/03/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme MORNET Sylvie

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Sylvie MORNET a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance

Après approbation du procès-verbal de la précédente séance, à l'unanimité, une élue s'abstenant, voici les points traités à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

Approbation du Compte Administratif 2021 du budget général de la commune - 2022_020
Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe "Lotissement de la Brigassière" - 2022_021
Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe "Commerce-Cabinet médical" - 2022_022
Approbation du Compte de Gestion du budget général, dressé par M.J ONCOUR Patrick, receveur - 2022_023
Approbation du Compte de Gestion annexe "Lotissement de la Brigassière" dressé par M. JONCOUR Patrick, receveur - 2022_024
Approbation du Compte de Gestion du budget annexe "Commerce-Cabinet médical" - 2022_025
Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du budget général - 2022_026
Vote des taux des taxes communales - 2022_027
Budget principal : Vote du budget primitif 2022 - 2022_028
Budget annexe "Lotissement de la Brigassière" : Vote du Budget Primitif 2022 - 2022_029
Budget annexe "Commerce-Cabinet médical" : Vote du Budget Primitif 2022 - 2022_030
Montant du forfait communal versé à l'OGEC de l'école Saint Pierre dans le cadre du contrat d'association - 2022_031
Subventions aux associations au titre de l'année 2022 - 2022_032
Subventions communales de soutien à la scolarité pour les écoles du territoires - 2022_033
Subvention de fonctionnement au CCAS - 2022_034
Approbation du nouveau règlement de la bibliothèque - 2022_035
Attribution/Autorisation de signature du marché de travaux Voirie 2022 - Rue des Ecoutes et des Volettes, La Jouère, la Croix Chiron, Route du Paradis, Route du Vigneau, Rue des Pêcheurs - 2022_036

Approbation du Compte Administratif 2021 du budget général de la commune

réf : 2022_020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, Monsieur Philippe MOREAU, Maire, ayant quitté la salle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif, ainsi que l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Philippe MOREAU, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré et à la majorité (20 voix pour, 5 voix contre), le Conseil Municipal

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF	
Budget Général	
Fonctionnement	
Dépenses	1 962 751,35 €
Recettes	2 575 833,13 €
Résultats de l'exercice	613 081,78 €
Investissement	
Dépenses	1 153 151,51 €
Recettes	1 167 342,03 €
Solde 2021	14 190,52 €
Report N-1	825 332,41 €
Solde total de la section d'investissement	839 522,93 €
Restes à réaliser	
Dépenses	330 378,71 €
Recettes	181 038,06 €
Besoin en financement	149 340,65 €

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A la majorité (pour : 20 contre : 5 abstentions : 0)

Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe "Lotissement de la Brigassière"

réf : 2022_021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, Monsieur Philippe MOREAU, Maire, ayant quitté la salle,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif, ainsi que l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Philippe MOREAU, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021, le Conseil Municipal

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET « LOTISSEMENT DE LA BRIGASSIERE »	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	10 503.68
Recettes	10 503.94
Résultat de l'exercice	0.26
Crédits reportés	38 462.49
Résultat clôture exercice 2021	38 462.75
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	10 503.68
Recettes	-
Solde 2021	- 10 503.68
Solde antérieur	- 66 455.41
Solde d'exécution d'investissement	- 76 959.09
RESTES A REALISER	
Dépenses	-
Recettes	-
Besoin en financement	-

2) Constate à l'unanimité, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît à l'unanimité la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte Administratif 2021 du budget annexe "Commerce-Cabinet médical"
réf : 2022_022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard BESSONNET, premier adjoint, Monsieur Philippe MOREAU, Maire, ayant quitté la salle,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif, ainsi que l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Philippe MOREAU, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2021, le Conseil Municipal

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET « COMMERCE-CABINET MEDICAL »	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	22 710.26
Recettes	14 738.24
Résultat de l'exercice	- 7 972.02
Solde antérieur	- 43 667.86
Résultat clôture exercice 2020	- 51 639.88
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	10 335.96
Recettes	17 546.95
Solde 2021	7 210.99
Solde antérieur	26 196.76
Solde d'exécution d'investissement	33 407.75
RESTES A REALISER	
Dépenses	-
Recettes	-
Besoin en financement	-

2) Constate à l'unanimité, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît à l'unanimité la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte de Gestion du budget général, dressé par M. JONCOUR Patrick, receveur
réf : 2022_023

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget Principal, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte de Gestion annexe "Lotissement de la Brigassière" dressé par M. JONCOUR Patrick, receveur
réf : 2022_024

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion du budget « Lotissement de la Brigassière », dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du Compte de Gestion du budget annexe "Commerce-Cabinet médical" dressé par M. JONCOUR Patrick, receveur
réf : 2022_025

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le compte de gestion du budget « Commerces-Cabinet médical » dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2021 du budget général
réf : 2022_026

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 ;

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 766 594.62 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 962 751.35
Recettes	2 575 833.13
Résultat de fonctionnement	613 081.78
Résultat de fonctionnement reporté N-1	153 512.84
RESULTAT CUMULE 2021	766 594.62

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 153 151.51
Recettes	1 167 342.03
Résultat d'investissement 2021	14 190.52
Excédent d'investissement reporté N-1	825 332.41
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	839 522.93
<i>Reste à réaliser :</i>	
<i>Dépenses</i>	330 378.71
<i>Recettes</i>	181 038.06
BESOIN EN FINANCEMENT	149 340.65

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
Au compte 1068 – section d'investissement	766 594.62
Report en fonctionnement R002	

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux des taxes communales

réf : 2022_027

Vu l'échange lors de la Commission des Finances du 2 mars 2022

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la majorité municipale souhaite augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2022.

M. Le Maire propose l'adoption des taux suivants :

	Taux proposés 2022
Taux de Taxe Foncière sur le bâti	32,20
Taux Taxe Foncière sur le non bâti	45,85

Monsieur le Maire rappelle les taux adoptés en 2021 : 31,88 pour le TFB et 45,40 pour le TFNB.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide d'augmenter les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour 2022 (+ 1 % par rapport à 2021), et de les fixer à :

Taux Taxe Foncière sur le bâti : 32,20 %

Taux Taxe Foncière sur le non bâti : 45,85 %

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes et pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Budget principal : Vote du budget primitif 2022

réf : 2022_028

Entendu la présentation du projet du budget primitif 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte administratif 2021,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2022 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
----------	---------	------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

011	Charges à caractère général	701 550.00
012	Charges de personnel	1 231 000.00
014	Atténuations de produits	2 000.00
65	Autres charges de gestion courante	312 100.00
66	Charges financières	80 000.00
67	Charges exceptionnelles	64 449.88
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 391 099.88
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000.00
023	Virement à la section d'investissement	103 171.32
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		173 171.32
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 564 271.20

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

013	Atténuations de charges	30 000.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	381 200.00
73	Impôts et taxes	1 398 053.20
74	Dotations, subventions et participations	690 568.00
75	Autres produits de gestion courante	14 200.00
77	Produits exceptionnels	250.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 514 271.20
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 000.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 564 271.20

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

16	Emprunts et dettes assimilées	227 000.00
	Opération n°15 : Matériel	161 170.00
	Opération n°25 : Equipements sportifs	2 296 000.00
	Opération n°26 : Voirie et réseaux	754 278.52
	Opération n°29 : Bâtiments communaux	116 500.00
	Opération n°36 : Urbanisme et réserves foncières	236 000.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 790 948.52
040	Opération d'ordre entre sections	50 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	50 000.00
	<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	330 378.71
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 171 327.23

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

001	Excédent d'investissement reporté	839 522.93
16	Emprunt et dettes assimilés	1 329 189.31
10	Dotations, fonds divers et réserves	981 286.62
13	Subventions d'investissement	667 118.99
	Total des recettes réelles d'investissement	2 977 594.92
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	70 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	103 171.32
	Total des recettes d'ordre d'investissement	173 171.32
	<i>Restes à réaliser en recettes</i>	181 038.06
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 171 327.23

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (21 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions), adopte le budget primitif 2022 du budget "Principal" tel que présenté ci-dessus.

A la majorité (pour : 21 contre : 3 abstentions : 2)

Budget annexe "Lotissement de la Brigassière" : Vote du Budget Primitif 2022
réf : 2022_029

Entendu la présentation du projet du budget primitif 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte administratif 2021,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2022 du budget lotissement "La Brigassière", lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
----------	---------	------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

011	Charges à caractère général	208.00
65	Autres charges de gestion courante	38 464.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	38 672.00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 672.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

75	Autres produits de gestion courante	1.25
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1.25
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	208.00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	208.00
002	RESULTAT REPORTE	38 462.75
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 672.00

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

040	Opération d'ordre de transfert entre sections	208.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	208.00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	76 959.09
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	77 167.09

SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES

16	Emprunts et dettes assimilées	77 167.09
	Total des recettes réelles d'investissement	77 167.09
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	77 167.09

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 du budget lotissement "La Brigassière" tel que présenté ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Budget annexe "Commerce-Cabinet médical" : Vote du Budget Primitif 2022

réf : 2022_030

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2022,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte administratif 2021,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2022 du budget « Commerces/Cabinet médical », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
----------	---------	------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

011	Charges à caractère général	5 300.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
66	Charges financières	4 400.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 710.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 000.00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	18 000.00
002	RESULTAT REPORTE	51 639.88
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	79 349.88

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

74	Dotations et participations	61 949.88
75	Autres produits de gestion courante	16 000.00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	77 949.88
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 400.00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 400.00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	79 349.88

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

13	Subvention d'investissement	42 907.75
16	Emprunt et dettes assimilés	7 100.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	50 007.75
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 400.00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 333.00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	51 407.75

SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES

040	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 000.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	18 000.00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	33 407.75
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	51 407.75

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 du budget "Commerces/Cabinet Médical" tel que présenté ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Montant du forfait communal versé à l'OGEC de l'école Saint Pierre dans le cadre du contrat d'association
réf : 2022_031

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.442-5 et suivants issus de la loi 59-1557 du 31 décembre 1959 disposant que « Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

Monsieur Le Maire rappelle que, pour mémoire, un contrat d'association a été signé en 2002 entre l'école Saint-Pierre de Commequiéris et la Municipalité.

Ce contrat a pour principal objet le versement d'une subvention, calculée ainsi :

***coût moyen d'un élève de l'école publique (567.67€) x nombre d'élèves de l'école privée
habitant Commequiéris (114).***

Le coût est calculé sur les dépenses de fonctionnement de l'année 2021 et selon les élèves de l'école publique au 1^{er} janvier de l'année 2022.

Pour 2022, le montant alloué à l'école Saint Pierre ainsi dû au titre du contrat, après vérification du Compte administratif du budget principal de la Commune, s'établit à **64 714.38** euros.

Pour rappel		Nombre d'élèves		
		Ecole Doisneau	Ecole st Pierre Commequiérois	Ecole St Pierre Total
2016	53 284,72	227	122	134
2017	57 980,40	237	114	128
2018	52 496,64	250	112	125
2019	55 142,26	260	106	117
2020	58 461,00	260	100	111
2021	55 640,97	266	99	107
2022	64 714.38	262	114	124

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser à l'OGEC de l'école Saint-Pierre au titre du contrat d'association, la somme de 64 714.38 euros, pour l'année 2022.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions aux associations au titre de l'année 2022

réf : 2022_032

Les élus membres des bureaux des associations concernées sont invités à quitter la salle.

Vu l'avis de la commission « associations » du 8 février 2022,

Après rectification, à la demande de Monsieur Jean-François JOLLY, de deux chiffres erronés et après l'accord de Monsieur Bernard BESSONNET adjoint aux associations d'apporter ses corrections,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'allouer les subventions suivantes aux associations.

SPORT	Demandé	Proposé
Commequiers Basket	3 500.00	3 500.00
Commequiers Football	4 500.00	4 000.00
Commequiers Dojo	4 000.00	4 000.00
Commequiers Tennis de Table	2 000.00	2 000.00
Le Volant Libre	300.00	300.00
Taekwondo de l'Océan	500.00	250.00
Corasport	150.00	150.00
Sous-total	14 950.00	14 200.00
CULTURE ET MUSIQUE		
Bibliothèque	800.00	700.00
Chorale et Orgue	230.00	230.00
Les Amis du Vieux Château	1 500.00	1 500.00
Com Line dance Country	300.00	250.00
Mis en Troupe	800.00	500.00
Comm'en Son	1 000.00	400.00
Sous-total	4 630.00	3 580.00
SERVICES SOCIAUX ET DIVERS		
Protection civile – Antenne Mer et vie	5 000.00	4 000.00
Couches-Culottes	120.00	80.00
Môme's en Couleurs	400.00	80.00
UNC Commequiers + STO	135.00	135.00
Sous-total	5 655.00	4 295.00
JEUNES ET RETRAITES		
Club 3 ^{ème} Age - Chênes Verts	160.00	150.00
Assovalcom	300.00	100.00
Sous-total	460.00	250.00
ENVIRONNEMENT		
Société de Chasse amicale chasseurs de Commequiers	280.00	200.00
Sous-total	280.00	200.00
DIVERS		
Sourires d'Ebène	100.00	100.00
Sous-total	100.00	100.00
ENSEIGNEMENT		
Collèges et enseignement divers : 20 €/élève		
BTP CFA Vendée - La Roche sur Yon	80.00	80.00
Maison familiale IFACOM – La Ferrière	40.00	40.00
Maison familiale La Bouchère - St Gilles X de Vie	180.00	180.00
Maison familiale Les Hermitans – Venansault	20.00	20.00
Maison familiale St Michel Mont Mercure	80.00	80.00
Maison familiale Mareuil sur Lay	40.00	40.00
Maison familiale Challans	20.00	20.00
Association Mouvement Pédagogique de la Transition	20.00	20.00
Association sportive et culturelle collège privé St Gilles	100.00	100.00
Association sportive collège Garcie Ferrande	100.00	50.00
Sous-total	680.00	630.00
Ecole Publique - Assoc. Parents Elèves (sorties + fournitures)	4 500.00	4 000.00
Ecole Privée Saint Pierre - APEL	4 000.00	4 000.00
Sous-total	8 500.00	8 000.00
TOTAL	35 255.00	31 255.00

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions communales de soutien à la scolarité pour les écoles du territoire

réf : 2022_033

Pour mémoire, la Communauté de Communes Atlancia versait jusqu'en 2009 une subvention d'un montant de 30 euros/élève à chacune des 2 écoles de Commequiers.

Depuis 2010, la Commune avait décidé de maintenir cette subvention spécifique, prenant comme base de calcul, 9 000 euros divisés par le nombre total d'élèves fréquentant les 2 écoles.

Au regard de l'évolution du nombre d'enfants fréquentant les écoles de la commune, il est proposé de verser 30€ par élève scolarisé tant au sein de l'école publique que de l'école privée, dans un souci de traitement égalitaire.

Le calcul ainsi proposé donne le résultat suivant :

Ecole publique = 262 élèves x 30€ = 7 860 €

Ecole privée = 124 élèves x 30€ = 3 720 €

Soit un total de 11 580 €

Il est précisé que s'agissant d'une subvention dont la finalité est le soutien à la scolarité, celle concernant l'école publique sera versée à l'APE Robert Doisneau et celle concernant l'école privée à l'APEL de l'école Saint Pierre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention communale de soutien à la scolarité :

- à l'APE de l'école Robert DOISNEAU pour un montant de 7860 €

- à l'APEL de l'école SAint Pierre pour un montant de 3720 €

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention de fonctionnement au CCAS

réf : 2022_034

Monsieur le Maire explique que la Commune de Commequiers verse une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont le montant prévu cette année au budget primitif est de 21 000€, afin que ce dernier puisse exercer les missions qui lui sont dévolues.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 21 000 € du budget général au profit du budget du CCAS.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du nouveau règlement de la bibliothèque

réf : 2022_035

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ancienneté du règlement intérieur de la bibliothèque créé en date du mois de septembre 2008 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Patrimoine et Culture » réuni le 10 février 2022 de valider le nouveau règlement intérieur ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Commequiers.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Attribution/Autorisation de signature du marché de travaux Voirie 2022 - Rue des Ecoutes et des Volettes, La Jouère, la Croix Chiron, Route du Paradis, Route du Vigneau, Rue des Pêcheurs

réf : 2022_036

Vu l'avis de la Commission Voirie du 8 mars 2022,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la consultation en vue de la passation du marché des travaux de voirie 2022 a été lancée le 6 janvier 2022 et est close depuis le 28 janvier 2022.

Les critères de notation des offres sont les suivants :

Note totale prix sur 60

Note totale valeur technique sur 40

Note finale sur 100

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant :
SEDEP Route de Saint Gilles 85190 AIZENAY

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise la mieux disante dans le cadre des marchés à bons de commandes pour les travaux de voirie 2022 ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ledit marché de travaux, ainsi que toutes les pièces afférentes et les éventuels avenants, et pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à : 22:40

En mairie, le 31/03/2022
Le Maire
Philippe MOREAU

